



PREFECTURE DU NORD

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION

Récépissé de dépôt de dossier de demande de permis de conduire de catégorie B

**Le Préfet du NORD atteste qu'un dossier de demande de permis de conduire de la
catégorie B a été déposé en préfecture concernant le (la) candidat (e) :**

A remplir par le candidat

Nom : **Prénom**.....

Date et lieu de naissance :

Adresse :
.....
.....

**Ce récépissé, accompagné d'un justificatif d'identité et produit à l'appui du livret
d'apprentissage, permet au candidat ci-dessus identifié de débiter sa formation
pratique pour l'obtention de la catégorie B du permis de conduire, en l'attente de la
validation par le Préfet de sa demande de permis de conduire (formulaire cerfa
référence 02).**

**Ce récépissé est valable au maximum 2 mois à compter de la date apposée ci-
dessous. Il perd toute validité dès lors que l'une des conditions énoncées dans
l'arrêté du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de
validité du permis de conduire n'est pas remplie.**

A remplir par les services de l'Etat en charge de l'inscription de la demande de permis de conduire

Date et cachet de la Préfecture

Signature du candidat

Document à conserver dans le livret d'apprentissage et à présenter en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

Tout courrier doit être adressé sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet de Région Nord- Pas de Calais, Préfet du Nord
2, rue Jacquemars Gielée - 59039 LILLE Cedex
☎ : 03.20.30.59.59 - Télécopie : 03.20.30.58.83
Internet : <http://www.nord.pref.gouv.fr>
Adresse des Bureaux :12-14 rue Jean Sans Peur - LILLE
Guichets ouverts du LUNDI au JEUDI
de 08 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00
et le VENDREDI de 8h30 à 15h30